



Le Directeur Général
N.I.F. A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/006/DGI/DG/IS/BSE/NK/2019

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS INVITE LES CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES ET DU CENTRE DES IMPOTS DE KINSHASA, A SE PRESENTER AUPRES DES SERVICES SUSVISES POUR RETIRER LA NOUVELLE DECLARATION MENSUELLE UNIQUE DES IMPOTS, COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS PATRONALES SUR LES REMUNERATIONS, PRENANT EN COMPTE LES NOUVEAUX TAUX DES COTISATIONS SOCIALES POUR L'ECHEANCE DU MOIS DE FEVRIER 2019.

S'AGISSANT DES CONTRIBUABLES QUI AURAIENT DEJA PAYE SUR BASE DE L'ANCIENNE DECLARATION, CEUX-CI SONT TENUS DE SOUSCRIRE LA NOUVELLE DECLARATION MOYENNANT PAIEMENT DU COMPLEMENT AU REGARD DES NOUVEAUX TAUX DES COTISATIONS SOCIALES.

LADITE NOUVELLE DECLARATION MENSUELLE UNIQUE PEUT ETRE TELECHARGEE A PARTIR DU SITE WEB DE LA DGI A L'ADRESSE www.dgi.gouv.cd, DANS LA RUBRIQUE SERVICE EN LIGNE.

FAIT A KINSHASA, LE 12 FEV 2019

SELE YALAGHULI